



Commune de LA CHAPELLE SAINT -URSIN

Séance du Conseil municipal,
Le vendredi 5 juin 2026 à LA CHAPELLE SAINT -URSIN
Date de la convocation : lundi 1er juin 2026

Conseillers présents : 18

M. VOLLOT	M. THOMAS	Mme GAVIN	M. FORESTIER
M. AUDOUX	M. NOWAK	Mme CHEVALIER	Mme ROMAIN
M. ROBIN	Mme MILLET	Mme MONIER	M. ARNAUD
Mme FLORENTIN	Mme PERNOD	M. BIESSE	M. BALLAIRE
M. PANARD	Mme BRAULT		

Absents : 9

Mme MARTIN	Mme DAGAUD	M. ADAM
Mme PAIS	M. LE BERRE	
Mme PELRAS	M. FAURE	
M. DE SENSI	Mme MEYER	

Pouvoirs : 9

Mme MARTIN	donne pouvoir à	M. BIESSE
Mme PAIS	donne pouvoir à	Mme FLORENTIN
M. LE BERRE	donne pouvoir à	M. AUDOUX
Mme PELRAS	donne pouvoir à	M. ROBIN
M. FAURE	donne pouvoir à	M. VOLLOT
M. DE SENSI	donne pouvoir à	M. THOMAS
Mme MEYER	donne pouvoir à	Mme ROMAIN
Mme DAGAUD	donne pouvoir à	Mme GAVIN
M. ADAM	donne pouvoir à	Mme MILLET

Est désigné comme président de séance Jean-Marie VOLLOT
Est nommé comme secrétaire de séance Andréa FLORENTIN

Délibération n°2026 / 061

Objet : NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le code général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **NOMME** Andréa FLORENTIN secrétaire de séance.

Extrait conforme au registre des délibérations

Voté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,



Andréa FLORENTIN

Le maire,



Jean-Marie VOLLOT

Date de mise en ligne sur le site internet
de la commune de La Chapelle Saint-Ursin
Le 08/06/2026

Transmis au contrôle de légalité
Le 08/06/2026